



Charte d'engagements pour le Tourisme d'Affaires



dijon
BOURGOGNE
& TOURISME
CONGRÈS

1

Préambule

Capitale de la Bourgogne et 1ère métropole française en matière d'attractivité (baromètre Arthur Loyd 2025), Dijon se distingue par sa qualité de vie, son dynamisme économique et son rayonnement international.

Située au cœur d'un triangle stratégique Paris – Lyon – Strasbourg, la métropole bénéficie d'une accessibilité optimale :

- Un réseau autoroutier dense (A5, A6, A31, A36, A38, A39) connectant rapidement les grands bassins économiques européens (Paris à 3h, Lyon à 2h, Genève à 2h30, Bâle à 2h30)
- Une étoile ferroviaire à 4 branches avec TGV directs quotidiens vers Paris (1h35), ainsi que des liaisons rapides vers Lyon, Strasbourg, Lausanne, Zurich ou Luxembourg
- La proximité de trois grands aéroports internationaux (Roissy Charles-de-Gaulle, Bâle-Mulhouse, Lyon Saint-Exupéry) accessibles en moins de 2h30
- Une desserte urbaine performante : 2 lignes de tramway 100% électriques reliant en 15 minutes la gare TGV au Palais des Congrès

Avec plus de 4 700 chambres d'hôtels, un Parc des Expositions et des Congrès de 31 000m², un Auditorium de 1 600 places, un riche patrimoine culturel et gastronomique (dont la Cité internationale de la gastronomie et du vin), ainsi qu'une université reconnue pour l'enseignement supérieur et la recherche au niveau international, Dijon constitue une destination incontournable pour les congrès, séminaires et événements professionnels.

Engagée dans la transition écologique et alimentaire, la métropole valorise les mobilités douces, les produits locaux et les pratiques durables. En plaçant le tourisme durable au cœur de sa stratégie, Dijon en fait un véritable moteur d'attractivité.

2

Objectifs de la charte

Cette charte vise à formaliser les engagements réciproques entre le Bureau des Congrès de Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès avec ses « Partenaires MICE » (Meetings Incentives Conferences, Exhibitions), dans une logique de qualité, de coopération et de durabilité.

Elle a pour but de structurer les collaborations en vue de garantir une expérience optimale aux organisateurs comme aux visiteurs. Elle représente les engagements de l'ensemble des acteurs en vue de valoriser de manière coordonnée la destination et de dynamiser le tourisme d'affaires de la métropole Dijonnaise.

Le Bureau des Congrès met en œuvre un plan d'actions commerciales, incluant des actions de prospection ciblée, de veille stratégique et de promotion active, afin d'identifier, capter et attirer de nouveaux événements sur le territoire.

Cette démarche proactive vise à renforcer l'attractivité de Dijon sur le marché du tourisme d'affaires sur la scène nationale et internationale.

Il s'appuie sur une équipe dédiée de 3 collaborateurs, spécialisée dans la prospection, la réponse aux appels d'offres et l'accompagnement des organisateurs, en lien étroit avec la cellule réceptive de l'office de tourisme (composée également 3 personnes) ainsi que ses partenaires MICE.

Ensemble, ils montent des éductours, visites de repérage et opérations de promotion du territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer l'attractivité** de Dijon et de sa métropole
- **Faciliter l'accueil de congrès** et d'événements à Dijon, de la candidature à la réalisation
- **Garantir un accueil qualitatif** aux organisateurs et participants, en valorisant les retombées économiques et l'image de la destination

3

Engagements du Bureau des Congrès

Le Bureau des congrès est le service dédié au tourisme d'affaires, au sein de l'office de tourisme. Il joue le rôle de guichet central des demandes de congrès sur le territoire et met en place, dans ce cadre, les collaborations et relais pour faciliter la tenue des événements sur le territoire.

Ses engagements :

- **Promouvoir la destination**, ses atouts et ses acteurs, au travers d'une stratégie de marketing et de développement commercial
- **Mettre en relation** les organisateurs d'événements professionnels (réunions, congrès, séminaires, etc.) avec les partenaires et prestataires les plus adaptés à leurs besoins.
- **Référencer des partenaires MICE** signataires de la présente charte sur le site Internet congres.destinationdijon.com, dans le Guide Affaires et sur les autres supports de vente et de communication du Bureau des Congrès : newsletter, réseaux sociaux, etc.
- **Mettre à disposition des outils** de promotion lors des présentations de candidatures
- **Valoriser les offres** partenaires MICE dans les actions de prospection, de communication
- **Assister la planification des événements**, en évaluant la faisabilité selon les sites, la configuration et la période envisagée
- **Proposer un accompagnement technique** dans le choix des infrastructures, des prestataires et des lieux
- **Rechercher les hébergements** en cohérence avec les souhaits et le budget défini
- **Organiser des repérages et l'accueil** de prospects dans le cadre d'éductours
- **Gérer les suggestions et réclamations** pour améliorer la qualité et l'image de la destination

4

Engagements des Partenaires

Chaque partenaire doit proposer une offre touristique ou événementielle sur le territoire depuis au moins 12 mois, disposer d'un siège ou d'une filiale locale, ainsi que les agréments et assurances réglementaires requis.

En signant cette **charte d'engagement**, le partenaire MICE s'engage à :

- **Répondre aux sollicitations** du Bureau des Congrès sous 48h
- **Participer aux actions proposées** : groupes de travail, éductours, enquêtes
- **Désigner un interlocuteur dédié** pour les groupes

- **Pour les restaurants** : proposer un ou plusieurs menus spécifiques adaptés aux groupes, en privilégiant les produits locaux et de saison, et en veillant à la cohérence avec les attentes des organisateurs d'événements
- **Pour les hôteliers** : proposer un tarif net inférieur de 10% au tarif public lors des sollicitations MICE de Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès
- **Respecter les devis**, délais et informer en cas de modification
- **Soutenir les démarches RSE** et si possible y contribuer, en prenant part aux actions engagées par l'office de tourisme, afin de faire de Dijon une référence en matière de tourisme durable
- **Promouvoir la destination** : être ambassadeur du territoire « Nous sommes Dijon Bourgogne » et relayer les communications de Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès
- **Mettre à jour ses informations** dans la base de données régionale Décibelles Data
- **Promouvoir les activités** de la destination, être un relais d'informations et faire connaître les suggestions de visites, spectacles, activités proposées par l'office de tourisme
- **Gérer les suggestions et réclamations** des clients qui auront été remontés par l'office de tourisme

En cas de manquement constaté, Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès se réserve le droit de mettre fin au partenariat en l'absence de mesures correctives constatées dans un délai raisonnable.



La présente charte reflète une ambition commune : **faire de Dijon Bourgogne une destination incontournable du tourisme d'affaires**, reconnue pour son hospitalité, sa qualité de service et sa capacité à innover.

En signant la charte d'engagements pour le Tourisme d'Affaires, chaque partenaire devient acteur d'un réseau dynamique, engagé dans une démarche de progrès collectif, de valorisation du territoire et d'expérimentation de nouvelles pratiques. Ensemble, nous construisons une offre MICE audacieuse, responsable et adaptée aux enjeux de demain.

C'est dans cet esprit de collaboration, de créativité et de confiance que nous invitons chacun à s'impliquer pleinement, pour faire rayonner Dijon.

Fait à Dijon, le

Pour Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès
 Nom :
 Signature :

Pour le partenaire MICE
 Structure :
 Nom :
 Signature :